

En trois ans, ces deux établissements ont donc reçu 10,144 corps, dont la crémation eût été un premier pas dans la voie d'une mesure qu'il serait vivement à désirer de voir adopter tout au moins facultativement.

Preuve légale appuyée sur les livres de médecine.

—La Cour Suprême du Wisconsin vient de décider qu'un livre de médecine ne peut pas être lu comme preuve à un juré quand même un expert déclarerait que tel livre produit est un auteur classique. Le même point a été décidé de la même manière dans d'autres Etats.

VARIÉTÉS.

L'arracheuse de dents.—L'avez-vous vue ? Non. Eh bien décidément vous êtes aveugle. Elle n'était parmi nous que d'hier et déjà elle remplissait nos temples, nos palais, nos mansardes, nos rues... et sa caisse. Avez-vous des dentistes parmi vos connaissances ? Quelle tête font-ils ? Moi, j'ai deux dentistes pour amis. L'un dit d'un ton convaincu qu'elle en casse plus qu'on ne pense et l'autre ne dit rien ; il s'achemine tout rêveur vers la Place Jacques-Cartier et là il repaît son âme des sourires de satisfaction qui s'épanouissent sur la bouche édentée des clients de Madame. Hélas, il n'a pas souvent chez lui de pareilles aubaines.

Et l'omnicure donc ! les gens se disent : Quand on arrache si bien les dents on peut faire bien autre chose ; et la caisse se remplit à déborder, le tour est joué. *Infitus est stultorum numerus.*

NAISSANCE.

A Montréal, le 15 juin dernier, la dame de M. le Dr G. O. Beaudry, une fille.

DÉCÈS.

A Ste-Martine, le 15 juin, Marie Jeanne Laberge, mère de M. le Dr Philémon Laberge, shérif du district de Beauharnois.